Particularités de l'islamophobie en France

Peu importe que l'ONU et l'Europe reconnaissent l'islamophobie comme une forme de racisme. Peu importe que le terme ait déjà été utilisé avec ce sens dans les années 1910-1920 dans la presse française.

Le terme aurait été créé dans les années 1980 par les mollahs iraniens pour stigmatiser toute critique de la religion islamique, ainsi que le défendent des islamologues officiels comme des philosophes ayant autorité morale, qui n'hésitent pas à se proclamer « islamophobes ».

En fait l'islamophobie ainsi entendue en cache une autre, qui s'applique, elle, aux Musulmans comme groupe social.

Le grand argument des islamophobes est qu'en droit, la critique, voire la détestation d'une pensée ou d'une religion, et donc de l'Islam, est licite en tant qu'expression de la liberté d'opinion, mais qu'en revanche, la détestation d'une population, d'une ethnie particulière, est punie par la loi.

Ainsi, le terme *islamophobie* apporterait une confusion : alors qu'il devrait s'appliquant exclusivement à l'Islam comme religion, il signifierait pour ceux qui le dénoncent « détestation des Musulmans », alors que, dans ce cas, le terme *racisme antimusulman* qui devrait être employé.

Cette argutie sémantique cache mal le fait que les statistiques officielles isolent les infractions contre la religion, et passent sous silence la plupart des conduites racistes touchant Arabes, Noirs et Musulmans, notamment dans le logement, l'embauche et les contrôles policiers, ce qui sert à afficher que les infractions antimusulmanes seraient moindres que les infractions antijuives et même antichrétiennes.

Bien qu'affichant un purisme linguistique tatillon, les islamophobes mentent en feignant d'ignorer la définition du terme *islam*, qui comprend, dans tous ls dictionnaires :

1. la religion islamique ;
2. Les croyants de cette religion ;
3. la civilisation islamique.

Même les tribunaux appliquent cette définition. Exemple : une officine suprématiste titrant un tract « Pour éviter le génocide, il faut expulser les musulmans », est condamnée au tribunal de Paris en 2017 pour « incitation à la haine contre les musulmans ». S'imaginant échapper à cette accusation, elle troque son slogan pour « Islam dehors, islam assassin ! ». Mais les juges ne sont pas dupes, ils réitérèrent en 2019 leur condamnation contre la forme nouvelle d'un propos qu'ils estiment de même contenu. Pour eux, l'islamophobie religieuse dissimule bien une islamophobie raciale.

Celle-ci se nourrit de la mémoire coloniale, et en particulier à l'occupation de l'Algérie, où existait un rapport particulier avec les Musulmans : bien que français de nationalité, ces derniers n'étaient pas en droit citoyens mais sujets. Ils formaient une catégorie de population à part, sans aucun droit politique et soumise par le Code de l'indigénat de 1881, ensuite étendu à toutes les colonies, à des règles répressives particulières appliquées par les autorités non pas judiciaires, mais administratives.

Au point que même un converti au christianisme restait Musulman en droit et donc discriminé comme tel. De là cet amalgame entre islamophobie et arabophobie. L'imaginaire français se ressent toujours de l'inertie sociale de cette situation qui n'entraîne pas seulement une simple détestation intellectuelle de la religion islamique mais une islamophobie sociale, un racisme systémique qui repose sur l'idée qu'Arabes, Noirs et Musulmans seraient des Français de catégorie inférieure, en d'autres termes, des « mauvais Français ».

Épisode récent, le meurtre du jeune Aboubakar Cissé dans une mosquée. Quand le Premier ministre parle d'*islamophobie*, c'est une véritable levée de bouclier, même au sein de son gouvernement. Même s'il ne pense qu'à un acte anti-religieux, plus qu'un acte contre un groupe social, la simple utilisation de ce mot suffit à déchaîner une pieuse indignation.

Plusieurs de ses ministres s'acharnent à détourner les condamnations légitimes contre les organisations prêchant la haine antimusulmane sur un parti accusé d'instrumentaliser, par complaisance dite *islamogauchiste* et par calcul électoraliste, ce qui n'aurait dû rester, selon eux, qu'un malheureux « fait divers » en appelant à lutter contre l'islamophobie. Comme ils ont martelé qu'*islam = islamisme*, et que l'antisémitisme ne serait plus tant le fait de nostalgiques du

passé pétainiste que de l'extrême-gauche dénonçant le génocide perpétré à Gaza, la ministre officiellement « chargée de la Lutte contre les discriminations », choisit ce moment précis pour combattre l'islamophobie, ce que commande pourtant l'actualité, mais pour durcir la législation punissant l'antisémitisme dont l'antisionisme, selon les mots mêmes du président Macron, serait la forme actuelle.

Prétextant la lutte contre l'islamisme et la formation supposée d'une contre société, fut élaborée en 2021 une législation *anti-séparatiste* qui plaçait sous contrôle administratif les activités sociales des Musulmans. Résultat : 25 000 interventions policières en 2 ans et fermeture depuis de 700 établissements. Cela ne suffit plus. Le gouvernement, qui voit partout des Frères musulmans pourtant en perte de vitesse, les accuse cette fois d'infiltrer, en pratiquant la *taqiya*, nos institutions pour les subvertir. Avec ce prétexte délirant, il crée un parquet administratif spécial contre ce qu'il appelle l'*entrisme islamique*, renouant ainsi avec le Code de l'indigénat, ce chef d'œuvre de l'islamophobie coloniale.